

Instrument d’adhésion[1](#_bookmark0)

Modèle

Attendu

que [nom du pays], Pays-membre de l’Union postale universelle, n’a pas signé [nom de l’Acte non signé au Congrès], mais désire y adhérer en se fondant notamment sur l'article 24 de la Constitution de l'Union postale universelle,

le Gouvernement de [nom du pays],

ayant vu et examiné [nom de l’Acte adopté par le Congrès], déclare y adhérer et promet d’en observer scrupuleusement les dispositions.

En foi de quoi, j'ai signé cet instrument d’adhésion au nom du Gouvernement de [nom du pays].

Fait à [lieu] le [date].

[Signature]

[du Chef de l’État, du Chef du Gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères][2](#_bookmark1)

1 L’adhésion est un acte par lequel un État qui n’a pas signé un traité consent à y devenir partie moyennant le dépôt d’un instrument d’adhésion. L’adhésion a le même effet juridique que la ratification. Cf. articles 2 (1) (b) et 15 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.

2 Ou de toute autre personne assumant ces fonctions par intérim ou ayant reçu à cet effet les pleins pouvoirs de l’une de ces trois autorités. Les pièces justifiant les pouvoirs de lier le pays concerné, conférés à une personne autre que le Chef de l’État, le Chef du Gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, doivent être incluses dans l’instrument.